

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 114 (1933)

Vereinsnachrichten: Rapport des délégués de la S.H.S.N. dans la Commission fédérale
du Parc national suisse pour 1932

Autor: Weid, M. von der

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

12. Rapport des délégués de la S. H. S. N. dans la Commission fédérale du Parc national suisse pour 1932

La Commission s'est réunie le 12 août 1932 à Il Fuorn. Elle a pris connaissance des conventions conclues avec la commune de Zernez le 19 juillet et avec celle de Scanfs le 26 du même mois concernant l'agrandissement du parc.

Zernez abandonne au Parc le territoire entre Ova Spin et Ova da Val Ftur, renonce à toute exploitation de bois dans les forêts de Falcun et ne s'oppose pas à l'établissement d'un district franc fédéral entre l'Inn et la limite du Parc. L'indemnité annuelle versée à Zernez est augmentée de fr. 6000.

Scanfs cède au Parc le haut du Val Trupchun et les droits de parcours et d'exploitation de bois réservés dans la convention de 1918. Scanfs s'engage aussi à ne pas s'opposer à l'établissement d'un district franc fédéral entre l'Inn, Ova Varusch et la limite du Parc. La Confédération s'engage à éléver de fr. 1600 l'indemnité payée à la commune et à maintenir en bon état le chemin du Val Chanels jusqu'à l'Alpe Purcher et le sentier qui continue jusqu'à l'Alpe Trupchun, ainsi qu'à entretenir le chalet de ce nom.

Ces conventions ont été ratifiées par le Conseil fédéral le 29 juillet. La surveillance de ces nouveaux territoires a été confiée aux postes de douaniers de la Drossa et de Scanfs. Le nouveau district franc fédéral a été établi à partir du 1^{er} septembre et sa surveillance confiée à un garde-chasse cantonal.

La Commission a pris connaissance d'un projet de révision du règlement du Parc, lequel a été mis au net par voie de circulation. Elle a de plus refusé deux demandes de prises de films dans le Parc.

Malgré le temps défavorable, les visites au Parc ont été nombreuses ; 850 personnes se sont arrêtées au blockhaus Cluoza et 570 y ont passé la nuit.

La surveillance s'exerce normalement, aucun délit n'a été dénoncé.

L'état du gibier est satisfaisant, les bouquetins, cerfs et chamois accusent une augmentation, seul le chevreuil est en diminution de 21 sujets.

Les comptes de la Commission bouclent par fr. 30,380. 20	
aux recettes et aux dépenses	26,828. 75
laissant un solde actif de	fr. 3,551. 45
Le fonds capital ordinaire est au 31 décembre	
1932 de	418,523. 90
et le fonds spécial de	39,614. 30

Fribourg, le 26 avril 1933.

M. von der Weid.

13. Bericht des Kuratoriums der Georges und Antoine Claraz-Schenkung für das Jahr 1932

Das Kuratorium wurde zur Rechnungs- und Berichtsabnahme, sowie zu Beschlussfassungen zu zwei Sitzungen einberufen. Weitere Geschäfte